



Pū Ti'aauraae Faaineineraa Tōro'a

République française
Polynésie française



EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil d'administration

L'an deux mille douze et le jeudi 16 août à 10 h 23, les membres du Conseil d'administration du centre de gestion et de formation se sont réunis au siège, sous la présidence de Monsieur Teriitepaiatua MAIHI, sur convocation qui leur a été adressée le neuf août deux mille douze, conformément à l'article 215 du décret n°2011-1040 du 29 août 2011.

| <i>présents</i> | <i>excusés :</i> | <i>absents :</i> |
|-----------------|------------------|------------------|
| 7 | 2 | 1 |

Délibération N° 34 - 2012

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 2012-1 DU BUDGET PRINCIPAL

Etaient présents :

- M. Teriitepaiatua MAIHI,
- Mme. Clarisse POIA,
- M. Bruno SANDRAS,
- M. Philip SCHYLE,
- M. René TEMEHARO,
- M. Henri TUEINUI,
- M. Raymond VOIRIN.

M. Teriitepaiatua MAIHI a reçu procuration de M. Cyril TETUANUI.

Vu l'ordonnance n°2005-10 du 4 janvier 2005 portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs et notamment son article 32 ;

Vu le code général des collectivités territoriales applicables aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;

Vu la loi n°94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux Collectivités locales ;

Vu l'arrêté du 04 décembre 1997 relatif à l'instruction budgétaire M 14 ;

Vu la délibération n° 2011-15 du 8 décembre 2011 relative au Budget Primitif ;

Vu les membres du conseil d'administration du centre de gestion et de formation légalement convoqués ;

Vu l'appel nominal, sept membres présents en séance et la constatation du quorum ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des modifications de crédits tant en recettes qu'en dépenses sur le Budget Primitif 2012 ;

* * *

Monsieur le Président rappelle que la décision modificative n°2012-01 a pour objet de procéder à des réajustements de crédits nécessaires à la poursuite de l'exercice budgétaire 2012.

Cette décision modificative s'équilibre à hauteur de 29 832 936 Francs en fonctionnement et à hauteur de 10 432 936 francs en investissement.

Les propositions nouvelles qui vous sont détaillées ci-après se répartissent par section et par chapitre budgétaire.

En recettes de Fonctionnement :

- Chapitre 7488 (Autres participation de l'Etat) + 29 832 936 Francs

Ce réajustement budgétaire s'explique par une réévaluation de la prévision budgétaire, suite à la notification concernant l'octroi d'une subvention de l'Etat, crédits délégués par le Ministère de l'intérieur, de l'Outre-Mer, des collectivités territoriales et de l'Immigration. Le montant de 29 832 936 correspond à la totalité de la subvention accordée.

En dépenses de Fonctionnement : ces changements concernent les chapitres suivants :

- Chapitre 60 (Achat et variation de stock) : + 2 800 000 Francs se répartissant comme suit :

+ 200 000 en 60623 (Alimentation) afin de faire face à des besoins nouveaux liés à l'accueil des stagiaires et des formateurs.

+ 100 000 en 60631 (Fournitures d'entretien ménager)

+ 2 500 000 en 6064 (Fournitures administratives)

- Chapitre 62 (Autres services extérieurs) : +6 200 000 Francs se répartissant comme suit :

+ 1 200 000 en 6236 (catalogues et imprimés) afin de faire face à la dépense liée à l'impression du catalogue des formations 2013.

+ 5 000 000 en 62878 (autres organismes) afin de faire face aux dépenses supplémentaires liées au remboursement de frais au SPCPF dû au retard de la mise en œuvre de la FPC.

- Chapitre 64 (charges de personnel) : +3 500 000 Francs

+ 3 500 000 en 64111 (rémunération principale) afin de faire face aux dépenses supplémentaires, notamment celle liée à la modification du tableau des effectifs, et la création d'un emploi

supplémentaire pour permettre d'accompagner la montée en charge de l'activité administrative du CGF.

- Chapitre 65 (Autres charges de gestion) : + 1 500 000 Francs

+ 1 500 000 en 6531 (indemnités) afin de faire face à la dépense nouvelle liée à la création par l'assemblée délibérante de deux postes de vice-président supplémentaires.

- Chapitre 68 (dotations aux amortissements et provisions) : + 2 500 000

Article 6815 (Dotation pour risques et charges) l'ouverture d'un contentieux en première instance, nous impose d'enregistrer les provisions destinées à couvrir la charge possible résultant du litige à hauteur de 2 500 000 Francs

- Chapitre 022 (Dépenses imprévues) +2 900 000 Francs
- Chapitre 023 (Virement à la section d'investissement) : +10 432 936 Francs

Le virement complémentaire de la section de fonctionnement vers la section d'investissement s'élève dorénavant à 38 109 286 Francs

En dépenses d'investissement : Il est proposé de modifier les chapitres suivants :

- Chapitre 20 (immobilisations incorporelles) : -1 000 000 Francs se décomposant comme suit :

Somme prélevée à l'article 2031 (frais d'étude) -200 000 francs

Somme prélevée à l'article 2032 (frais de recherche et de développement) - 800 000 francs

- Chapitre 21 (Immobilisations corporelles) : + 1143236 Francs, afin de faire face aux dépenses d'installation du CGF, cette somme se répartie comme suit :

Article 2181 (installation générale, agencement divers) : + 3 900 000 Francs

Article 2183 (matériel de bureau et informatique) : + 6 032 936 Francs

Article 2184 (Mobilier de bureau) : + 1 500 000 Francs

En recettes d'investissement : Il est nécessaire d'intégrer les ajustements suivants :

Chapitre 021 (virement de la section de fonctionnement) + 10 432 936 Francs

Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique : D'adopter la Décision Modificative n° : 2012-01 du Budget Principal du Centre de Gestion et de Formation, figurant ci-dessous et s'équilibrant en dépenses et recettes pour :

1) Section de Fonctionnement

Dépenses :

| | |
|---|--------------------------|
| Chapitre 60- Achat et variation de stock | + 2 800 000 Francs |
| 60623 : +200 000 | |
| 60631 : +100 000 | |
| 6064 : + 2 500 000 | |
| Chapitre 62-Autres services extérieurs | + 6 200 000 Francs |
| 6236 : +1 200 000 | |
| 62878 : + 5 000 000 | |
| Chapitre 64- Charges de personnel | +3 500 000 Francs |
| 64111 : +3 500 000 | |
| Chapitre 65 –Autres Charges de Gestion | + 1 500 000 Francs |
| 6531 : + 1 500 000 | |
| Chapitre 68 –Dotations aux amortissements et provisions | +2 500 000 Francs |
| 6815 : +2500 | |
| Chapitre 022- Dépenses imprévues | + 2 900 000 Francs |
| Chapitre 023- virement à la section d'investissement | + 10 432 936 Francs |
| Total dépenses | 29 832 936 Francs |

Recettes :

| | |
|---|--------------------------|
| Chapitre 7488 Autres attributions de l'Etat | + 29 832 936 Francs |
| Total Recettes | 29 832 936 Francs |

2) Section d'Investissement

Dépenses :

| | |
|---|--------------------------|
| Chapitre 20- Immobilisation incorporelles | - 1 000 000 Francs |
| 2031 : -200 000 | |
| 2032 : -800 000 | |
| Chapitre 21- Immobilisations corporelles | + 11 432 936 Francs |
| 2181 : +3 900 000 | |
| 2183 : +6 032 936 | |
| 2184 : +1 500 000 | |
| Total des dépenses : | 10 432 936 Francs |

Recettes :

| | |
|---|--------------------------|
| Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement | 10 432 936 Francs |
| Total des recettes : | 10 432 936 Francs |

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations,
Fait à Papeete, le 16 août 2012

Le Président
M. Teriitepaiatua MAIHI



Le président du centre de gestion et de formation
certifie sous sa responsabilité, conformément à l'article L2131-1 du CGCT, le caractère exécutoire de la
délibération :

- Transmise au représentant de l'Etat le : ..20/08/12....
- Publiée ou affichée le : ...21/08/12.....

Le Président
M. Teriitepaiatua MAIHI

